



Communiqué de presse

Mende, le 9 février 2018

Comité stratégique de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) Lozère

Sous la présidence de Christine WILS-MOREL, préfète de la Lozère, et Xavier SICOT, procureur de la République, la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) s'est réunie le 7 février 2018 à la préfecture de Mende.

Cette instance est chargée de définir les orientations stratégiques locales des services de l'État en matière de politique de l'eau et de la nature, et de mettre en place un plan d'actions visant à préserver les milieux naturels et la biodiversité, comprenant notamment un plan de contrôles inter-services.

Lors de cette réunion, le bilan de la sécheresse de l'année 2017 a mis en évidence la fragilité de la ressource en eau du département. En effet, le département disposant de très peu de réserves d'eau (lac ou nappes souterraines), l'essentiel de sa ressource est tributaire des précipitations et en 2017 la sécheresse a conduit à des restrictions des usages et à des difficultés d'approvisionnement pour certains réseaux d'eau potable. Un état des lieux des ressources et des prélèvements d'eau devra être dressé pour préparer un plan d'action visant à sécuriser l'approvisionnement en eau nécessaire pour les différents usages.

Autre enjeu abordé lors de cette réunion : les communautés de communes sont devenues compétentes à compter du 1er janvier 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations. Les communautés de commune peuvent transférer cette compétence à des syndicats de rivière plus à même d'organiser cette gestion selon une logique de bassin versant. Ces transferts sont en cours dans l'ensemble du département à l'exception du bassin versant Bès Truyère. Sur ce secteur, l'Etat va accompagner les collectivités concernées dans leurs réflexions sur l'organisation de leur gouvernance grâce à un atelier de territoires « eau et aménagement ».

Par ailleurs, le plan prévisionnel des contrôles pour l'année 2018 a été validé. L'accent sera mis sur la préservation de la qualité de l'eau des rivières via des vérifications du bon fonctionnement des stations d'épuration, la préservation des espaces naturels avec une vigilance portée sur la circulation des engins motorisés dans ces espaces et dans le domaine de la chasse sur le respect des règles de sécurité.